



**DÉCISION DU MAIRE**  
**N° DEC2025-033**  
**PRISE EN VERTU DES**  
**POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :** Signature de l'avenant n°06-03 - Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°6 Métallerie-Serrurerie

Le Maire de la ville de Semoy,

*Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,*

*Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 alinéa 4 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et de services, à 100 000 € HT et, s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal n°90-23 en date du 19 décembre 2023 portant attribution du lot n°6 Métallerie – Serrurerie dans le cadre de la construction d'un équipement de la petite enfance,*

*Considérant qu'en raison d'une erreur dans le cahier des clauses techniques particulières du marché, il est nécessaire de prévoir une ventouse magnétique pour le contrôle d'accès pour la porte de l'office,*

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer l'avenant n°06-03 avec l'entreprise CROIXALMETAL située à Saint-Jean-de-Braye (45), prévoyant une plus-value à hauteur de 623,32€ HT, soit une évolution de 2,5% du montant du marché.

**Article 2 :** D'indiquer que le nouveau montant total du marché s'établit à 24 939,52€ HT.

**Article 3 :** De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 10 avril 2025

Le Maire,  
Laurent BAUDE



Transmission et réception en préfecture le : 19 MAI 2025

Publication numérique le : 19 MAI 2025

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :  
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité  
-date de sa publication et/ou de sa notification

## AAPC n°2023-002

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille

### LOT 6 – Métallerie - Serrurerie AVENANT N°06-03

#### A - Identification de l'acheteur

**Mairie de SEMOY**

20 place François Mitterrand 45400 SEMOY  
Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

#### B - Identification du titulaire du marché public

**CROIXALMETAL S.A.S.**

44 rue des Frères Lumière – 45800 St Jean de Braye  
[croixalmetal@croixalmetal.com](mailto:croixalmetal@croixalmetal.com) / 02 38 86 68 53  
SIRET : 380 289 272 00029

#### C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - LOT 6 – Métallerie - Serrurerie**

■ Date de la notification du marché public : 26/12/2023

■ Durée d'exécution du marché public : 16 mois

■ Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 23 000,00€

Montant TTC : 27 600,00€

■ Montant du marché suite à l'avenant 06-02 :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 24 316,20€

Montant TTC : 29 179,44€

#### D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Fourniture et pose d'une ventouse magnétique en applique composé de : ventouse force 300 kg (qté 1) & ventouse tension 12/24 V DC

Pose de la ventouse en applique intérieur. Localisation : porte PM5. Finition aluminium brutL'entreprise

CROIXALMETAL doit fournir et poser la ventouse magnétique en applique.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 623,32€
- Montant TTC : 747,98€
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,5%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 24 939,52€
- Montant TTC : 29 927,42€

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CROIXMARIE Erwan Président	St Jean de Braye, Le 16/05/2025	Croixalmétal 44, rue des Frères Lumière 45801 St-Jean de Braye Cedex Tel. 02 38 86 86 53 - Fax 02 38 86 21 17 SAS au capital de 110 000 € - APE 4332B RC Orléans 380 269 272 0029

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SEMOY....., le 11/04/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

